



1

Le Soussigné Agent Municipal De la Commune
 De la Garde Chef lieu Du Canton Département
 Du Doubs, au Côté De Vauxpè Par Premier Et Dernier
 Le Présent Ayntra Contenant Treize feuillets, Destinés à
 Recevoir Les actes De Mariages Des Citoyens Du Canton De
 La Garde Pendant Le Cours De l'année Conformément à
 L'article 4. De la Loi De l'Administration Cantonale Du Dept
 Du 19 Vend. an 7.
 La Garde le 1^{er} Brumaire an 7^o rep.

Bureau
 L'an...

L'an sept de la republique française un et
 indivisible Et Le Dix Brumaire, Par Devant Moi Charles
 Grondier Président De l'Administration Municipale Du
 Canton De La Garde Département Du Doubs Chargé Par
 L'article 4. De la Loi Du 19 fructidor an 6^o Des fonctions
 D'Officier De l'état quant à la Celebration Des Mariages
 Des Citoyens De Ce Canton, J'ont Comparus Par l'ant au
 Mariage Le Citoyen Jean Louis Brunet Natif De Canton
 Et Résident Dans Cette Commune Depuis son enfance
 Cultivateur, fils unique Et Legitime de Louis Menezes
 Et Des Mesdemoiselles Brigitte David, Porté sur le Tableau Des

4^o /
 au lieu de
 au lieu de
 au lieu de
 au lieu de